

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-724/SG/FP accordant une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1972, au personnel enseignant du premier degré.

n° 72-724/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1972 est accordée à : M. Jean-Pierre Arbaud, instituteur, 4e échelon, à passer à Marmande (47), 34, Terrasse des Capucins ; M. Jean-Pierre Bouju, instituteur, 4e échelon, à passer à Mamers (72), 31, place Carnot. M. Robert Delaye, instituteur, 3e échelon, à passer à Valence (26), Yser C, 19, avenue de l'Yser ; Mme Madeleine Le Van Ky, institutrice, 4e échelon, à passer à Is-sur-Tille (21), Til – Châtel ; M. Alain Louis Robert Mangematin-Imbertis, instituteur, 3e échelon, à passer à Augerolles (63), Le Garret ; Mme Danièle Mangematin-Imbertis, institutrice, 3e échelon, à passer à Augerolles (63), Le Garret ; M. René Pontoizeau, instituteur, 3° échelon, à passer à Clisson (44) ; M. Jean Poulhes, instituteur, 4e échelon, à passer à Laroquebrou (15), Puech Mégérie ; M. Jean-Claude Remion, instituteur, 4e échelon, à passer à Montiers-sur-Saulx (55) ; Mme Odile Remion, institutrice, 4 échelon, à passer à Montiers-sur-Saulx (55) ; M. Pierre Brizio, instituteur, 4e échelon, à passer à Antibes (06), Villa «La Libellule», lotissement Valmare ; Mme Josiane Brizio, institutrice, 5e échelon, à passer à Antibes (06), Villa « La Libellule », Lotissement Valmare ; M. Daniel Malgras, instituteur, 3e échelon, à passer à Cannes (06), 84, avenue du Maréchal-Galliéni.